



Régler les conflits par la médiation : l'exemple des bruits de voisinage

Stages de formation

Dates :

Session 1 : 20-21 mai 2025

Session 2 : 14-15 octobre 2025

Lieu de formation :

Ministère de la Santé et de l'accès aux
soins

14, avenue Duquesne

75007 PARIS

CidB

Centre d'information
sur le **Bruit**

12-14, rue Jules Bourdais

75017 Paris

Valérie Rozec

email : rozec@cidb.org

Andreea Gravot

Tél. : +33 (0)6 13 64 08 26 email :

andrea.gravot@cidb.org

<http://www.bruit.fr>

Découvrez l'art de la médiation pour résoudre les conflits de voisinage liés au bruit !

Vous êtes régulièrement confronté à des nuisances sonores en tant qu'élu ou bailleur et les démarches légales traditionnelles ne suffisent plus à apaiser les tensions ? Souvent, les sanctions ne font qu'accentuer la rupture de communication entre les plaignants et les auteurs de trouble. La médiation apparaît alors comme une solution clé pour instaurer un dialogue constructif et trouver des solutions durables.

Cette formation proposée par le CidB, association reconnue d'utilité publique 1901 sous l'égide du ministère en charge de la transition écologique, vous propose d'acquérir des compétences précieuses pour résoudre les conflits liés aux bruits de voisinage. Fort de ses 47 ans d'expérience, le CidB vous guidera à travers un programme complet pour :

- connaître le cadre juridique des bruits de voisinage,
- comprendre les effets du bruit sur la santé,
- maîtriser les règles de mise en place et de conduite d'une médiation efficace.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Acquérir les compétences nécessaires pour mener des actions de médiation efficaces en matière de bruit de voisinage et promouvoir des solutions amiables et durables.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS - apport professionnel :

- ⇒ **Identifier les sources de bruit** à l'appui de la réglementation en vigueur
- ⇒ **Analyser les impacts du bruit** sur la santé et les relations sociales afin de **mieux appréhender les conflits** liés au bruit de voisinage
- ⇒ **Développer des compétences en médiation** à travers des outils comme l'écoute active, la communication non violente, la gestion des émotions et des tensions en vue de **construire un accord équilibré et durable**
- ⇒ **Mettre en place un processus structuré de médiation** grâce à des méthodes pédagogiques basées sur l'apprentissage actif des stagiaires (études de cas, jeux de rôles).

PUBLIC CONCERNÉ

- ⇒ Les gardiens d'immeuble, les gestionnaires de proximité; Les
- ⇒ élus, les agents communaux, les policiers municipaux ;
- ⇒ Toute personne susceptible de jouer un rôle important dans le renforcement du lien social entre les habitants.

Nombre minimum de participants : 9

Nombre maximum de participants : 18

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis.

DURÉE

1 jour et demi (10h30)

FORMAT

Formation en présentiel.

CONTENU DE LA FORMATION

1^{er} jour

Rappel sur la réglementation du bruit de voisinage : examen des articles du code civil, du code pénal et du code de la santé publique régissant le bruit de voisinage

Comprendre les impacts du bruit sur la santé des plaignants : témoignages extraits de cas concrets traités par le CidB

2^e jour

Désamorcer le conflit par l'écoute

Organiser une rencontre de médiation :

- Qualité à mettre en œuvre pour mener une médiation
- Les techniques : clarifier la demande, réunir les parties et permettre à chacun de sauver la face
- Aboutir à un accord, le formaliser, le respecter

Mises en situation : jeux de rôles

PROFIL DES FORMATEURS

Valérie ROZEC,
psychologue de l'environnement

Gilles SOUET,
consultant, membre du Conseil national du Bruit

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ⇒ Présentations (supports utilisés par chaque intervenant)
- ⇒ Cas pratiques
- ⇒ Jeux de rôles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ⇒ Exercices d'évaluation continue
- ⇒ Jeux de rôles
- ⇒ Études de cas
- ⇒ Questionnaire de contrôle des connaissances et questionnaire de satisfaction

TARIF

750 € nets*

**Le CidB est une association Loi 1901 non-assujettie à la TVA.*

DATES DE LA FORMATION

Session 1 : 20-21 mai 2025

Session 2 : 14-15 octobre 2025

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION :

La formation se tiendra dans les locaux de :
Ministère de la Santé et de l'accès aux soins
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

- ⇒ Par la route :
Coordonnées GPS : 48.852236855487945, 2.3089653838115463.
- ⇒ Métro Ligne 13 : station Saint François Xavier
Métro Ligne 8 : station École Militaire
- ⇒ Bus 92 : Station École Militaire
Bus 28 : Station Duquesne-Lowendal

SUIVI DU STAGE, SANCTION DE LA FORMATION

Une feuille d'émargement est présentée aux stagiaires pour signature tous les matins et après-midis. La formation est sanctionnée par une attestation de stage.
Un animateur sera présent tout au long du stage.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Possibilité de s'inscrire jusqu'à 15 jours avant la formation. Pour toute annulation sans justification à moins de 10 jours avant la formation, les droits d'inscription seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CidB se réserve le droit d'annuler la session.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement en nous envoyant un courriel :
andrea.gravot@cidb.org.



Régler les conflits par la médiation : l'exemple des bruits de voisinage

Bulletin d'inscription
À retourner à :

CidB
Andreea GRAVOT
12/14, rue Jules Bourdais,
75017 Paris
E-mail : andrea.gravot@cidb.org

Sessions de formation : Session 1: 20-21 mai 2025
Session 2: 14-15 octobre 2025

Mme M.

Prénom : Nom :

Organisme :

Service :

Adresse professionnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel professionnel du participant (obligatoire) :

Souhaite participer à la session en date du _____
dont les frais d'inscription s'élèvent à 750 € nets*.

CidB

Centre d'information
sur le **Bruit**

Coordonnées du service formation/facturation

Organisme :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel du service (obligatoire) :

Mode de règlement

Sur facture via ChorusPro

N° engagement :

Virement bancaire au : CIC Neuilly sur Seine

IBAN : FR76 3006 6103 6100 0104 8430 170 BIC : CMCIFRPP

Date :

Cachet et Signature :

* Le CidB est une association loi 1901 non assujettie à la TVA.
Le CidB est un organisme de formation dont l'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 43207 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Pour toute annulation sans justification à moins de 10 jours avant la formation, les droits d'inscription
seront dus en totalité. En dessous de 5 inscrits, le CidB se réserve le droit d'annuler la session.
Possibilité de s'inscrire jusqu'à 15 jours avant la formation.